

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **12 MAI 2025**, à 20 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers. Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères.

Absente : Madame Chantal Gagné, conseillère.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Gérard Grenier, maire de la municipalité de Lac-au-Saumon. Madame Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2025-05-58

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi, en laissant l'article « Informations pour le conseil » ouvert :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
4. Approbation des comptes du mois d'avril 2025
5. Période de questions réservée au public (10 minutes)
6. Avis de motion du règlement relatif à la tarification incitative
7. Travaux d'entretien de la Véloroute en 2025
8. Divers
9. Rapport des comités
10. Période de questions réservée au public (10 minutes)
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu, d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

- CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d’autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 12 mai 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d’approuver la liste des comptes à payer et d’autoriser leur paiement pour une somme totale approximative de 182 000\$.

ADOPTÉE

Des questions sont adressées au conseil en lien avec le sujet suivant :

- Coupe des arbres au niveau du stationnement de l’école primaire.

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon, conseiller, voulant que lors d’une séance ultérieure soit présenté pour adoption le Règlement n° 251-2025 concernant la tarification incitative des déchets.

DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 12 MAI 2025

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu, d’autoriser la Véloroute Desjardins de La Matapédia à ce qui suit :

- 1-

d’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage des panneaux de signalisation à l’effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 2-

d’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 3-

d’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants, à effectuer la réparation d’accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 4-

d’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l’aide de peinture blanche, afin d’indiquer la présence d’une voie cyclable le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 5-

d’autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants, à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long de la route rang Didier et de la route du rang A.

ADOPTÉE

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec les sujets suivants :

- Projet prise d'eau potable;
- Problématique entretien piste de motoneiges;
- Sédimentation contaminée rejetée inutilement dans le lac;

2025-05-63 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20 h 26.

ADOPTÉE

Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du lundi 12 mai 2025. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gérard Grenier, maire

**Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière**